



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Compte rendu du CA du 21 janvier 2020

Présents : M. Aisenstein - J. Angelergues - C. Baruch – I. Béguier – P. Blayau – D. Bourdin – M.C. Camus-Delage - E. Chervet – D. Cupa – P. Denis - A. Faure-Bismuth - A. Gibeault - R. Havas – F. Moggio - S. Pons-Nicolas – A. Sitbon - H. Suarez-Labat

Réprésentés: J-L. Baldacci - M.L. Léandri – I. Martin-Kamieniak - A. Rosenberg

Excusée : C.M. François-Poncet

Invités présents: F. Coblenca – N. Franck – V. Kapsambelis – C. Lechartier-Atlan – D. Ribas – M. Vincent

1/ Approbation du PV du CA du 05/11/2019.

le PV du CA du 05/11/2019 est approuvé à l'unanimité, sans modification

2/ Demandes d'agrément.

R. Havas, SG, donne quelques éléments biographiques concernant les candidats à l'agrément et précise leurs modalités actuelles d'exercice.

Il s'agit de :

- Patricia Malpuech
- Lynda Nacache
- Aleksei Petropavlovskii
- Nathalie Spiteri

Ces collègues sont agréés par le CA

3/ Mandat des responsabilités des activités ouvertes.

Clarisse Baruch rappelle que Dominique Cupa et elle-même avaient été désignées par la CA pour diriger les conférences d'introduction à la psychanalyse. À leur suite Simone Sausse-Korf a été mandatée et elle a choisi de travailler de façon collégiale avec des responsabilités qui se sont transmises à l'intérieur du groupe, avec cooptation de nouveaux collègues. Le fonctionnement de ce groupe a donné satisfaction, mais il s'agit aujourd'hui de revenir aux mandats tels qu'ils avaient été définis (4 ans renouvelables une fois). R. Havas rappelle que le séminaire Jean Cournut a fonctionné longtemps autour de Cyrille Munier qui en avait été le premier responsable, avec cooptation successives de plusieurs collègues jusqu'au moment où un nouveau responsable a été pressenti en la personne de Christophe Ferveur.

Il s'agit donc pour le CA de désigner les nouveaux responsables des activités ouvertes – qui sont d'ailleurs déjà en activité. Le même comité d'organisation coiffe les CIP adulte et enfant : Marie Laure Léandri. Les conférences de Ste –Anne sont organisées par Bénédicte Bonnet-Vidon et Christophe Ferveur est donc candidat à la responsabilité du SJC.

Ces collègues sont donc formellement désignés par le CA, devant qui ils sont responsables de l'activité qu'ils organisent ; les activités de diffusion de la psychanalyse sont placées sous la responsabilité directe du CA et non du secrétariat scientifique.



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Une réunion des responsables de l'ensemble des activités ouvertes a été organisée le 15 octobre 2019, à l'initiative de Clarisse Baruch, en présence des secrétaires scientifiques. Cette réunion a permis de faire le point et de mieux préciser les différences d'objectifs entre les CIP (vitrine de la Spp auprès du socius), Ste Anne (en direction de psychiatrie et des psychiatres) et le SJC (formation professionnelle ouverte à des professionnels non – encore – inscrits dans un cursus de formation psychanalytique).

4/ Mandat des responsabilités des colloques : Franco-Madrilène, Franco-Brésilien.

Elisabeth Dahan- Soucy est responsable du CFM depuis sa création (2013) et Diana Dejours Tabacof du CFB. Jointes par téléphone par le secrétaire général, ces 2 collègues sont candidates à un nouveau mandat s'il leur est confié par le CA. Avec l'Italie, l'Argentine, le Mexique, l'Allemagne, d'autres colloques ont existé ; il serait possible d'en imaginer d'autres, à des rythmes variables. Des mandats précis n'étant pas en place pour ces activités, E. Dahan-Soucy et D. Dejours Tabacof sont donc désignées pour un premier mandat de 4 ans qui sera renouvelable une fois.

5/ Point concernant les négociations avec Mme Lange-Krouri.

Annick Sitbon, vice-présidente, et J. Angelergues, secrétaire général adjoint, chargés des relations avec le personnel salarié de la Spp, font le point. Ils rappellent que lors de la première rencontre avec M.A. Lange-Krouri, la Spp proposait une procédure de rupture conventionnelle, avec une transaction supra-légale d'environ 6 mois de salaire, s'ajoutant bien entendu aux indemnités légales (équivalent elles aussi à environ 6 mois de salaire). M.A. Lange-Krouri s'était montrée peut-être intéressée et un nouveau rdv ayant été fixé au 12/11/2019. Le CA du 05/11/19 avait donné mandat au bureau de proposer une transaction équivalente à 6 mois de salaire, en sus des indemnités légales. Le rdv avait dû être déplacé au 26/11/19 en raison de l'indisponibilité le 12/11 de la collègue accompagnant M.A. Lange-Krouri. Le 23/11/19 M.A. Lange-Krouri nous faisait savoir, par mail, qu'après réflexion elle considérait que la somme proposée par la Spp était insuffisante et qu'elle n'avait pas l'intention de se rendre à la rencontre du 26/11, devenue à ses yeux sans objet. Cette absence au rendez-vous proposé ne permettait donc pas de poursuivre la négociation. Maître Blandine Boulay, notre avocate a pris langue avec le conseil de M.A. Lange-Krouri, Maître Elodie Denis qui lui a confirmé que les bases d'une négociation n'étaient pas réunies aux yeux de M.A. Lange-Krouri. Sous les conseils de notre avocate, un courrier de la présidente de la Spp a été adressé le 5/12/2019 à M.A. Lange-Krouri prenant acte de son changement de position et mettant fin aux échanges relatifs à une rupture conventionnelle. Parallèlement, nous devons envisager la possibilité d'un licenciement de M.A. Lange-Krouri, compte tenu

- du coût de la situation actuelle : malgré le versement des indemnités SS et la prévoyance AG2R, il reste à la charge de la SPP environ 28.000 € par an (rappel, salaire annuel M.A. Lange-Krouri pour 2018 = 67.888 €)
- de l'occupation d'un poste stratégique de l'association (secrétaire de la présidente) par un remplacement précaire en CDD, limité de plus à 18 mois (échéance 15/04/2020)
- du maintien d'une salariée en CDD



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

- de la réduction nécessaire des charges salariales du fait de la réduction progressive du nombre de membres de l'association qui ne tire ses revenus que des cotisations de ses membres.

Cette hypothèse est à l'étude, avec le concours de nos avocates et le CA sera tenu au courant de la suite.

6/ Demande de réintégration de Marie Gatto, Florence Askenazy.

Les retards de cotisation ayant été réglés et les circonstances ayant présidé à cette situation rapidement exposées, le CA autorise la réintégration de ces 2 collègues.

7/ Acceptation du legs de Mme Czesnowicka.

Le legs testamentaire de Mme Czesnowicka pour la Bibliothèque Sigmund Freud est constitué exclusivement de livres dont la valeur marchande a été fixée par le notaire responsable de la succession à 220 €. Cécile Marcoux, conservatrice de la BSF s'est dite très intéressée par ce legs. Le CA de la Spp accepte donc, avec gratitude, ce legs pour sa bibliothèque.

8/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2020.

Il s'agit bien entendu des activités au titre l'année 2019, qui font l'objet des rapports suivant, en vue de leur production pour l'AGO :

- Rapport de la commission des candidatures, C. Lechartier-Atlan.
C. Lechartier-Atlan précise que le nouveau RI (qui fait passer la majorité requise des 2/3 à la majorité absolue) n'étant pas encore validé par le ministère de l'intérieur, il a été décidé que des candidats qui ne recueilleraient pas la majorité des 2/3 et qui auraient la majorité absolue, verraient leur élection gelée jusqu'à la mise en activité du nouveau RI
- Rapport de la bibliothèque S. Freud, M. Vincent, au décours de la présentation de son rapport, M. Vincent insiste pour que la responsable de la BSF soit informée des données budgétaires la concernant. C. Baruch donne son accord et précise qu'il doit en être de même pour les différents responsables d'activités.
- Rapport du site internet, V. Kapsambelis. C'est la première année pleine pour le nouveau site dont l'activité a débuté en septembre 2018, son activité est considérée comme satisfaisante pour les passages. V. Kapsambelis attire l'attention sur l'activité faible de la partie du site réservée aux membres et aux AeF. Les activités vidéo ont un grand succès, mais elles devraient être renouvelées.
- Rapport de la commission des représentants régionaux, M. Petitcolin. En l'absence de M. Petitcolin, M-C Camus-Delage présente les grands points du rapport. Deux réunions de la CRR ont eu lieu dans l'année, une sous la mandature de D. Ribas, une sous celle de C. Baruch. Réélection de M. Petitcolin comme présidente de la CRR ; discussion sur les différences réglementaires entre le RI (RUP) de la SPP et les RI des groupes régionaux plus libres et la nécessité de leur éventuelle harmonisation (en particulier concernant le rôle – droit de vote ou non - dans les groupes régionaux des psychanalystes honoraires de la SPP). Comment mieux informer les membres de la SPP des activités dans les régions : rôle du site et d'autres moyens. Règles du



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

reversement des groupes régionaux : il reste au niveau de 2016 et la question est posée de son évolution. Le rythme de 2 réunions par an paraît correct pour les travaux de la CRR. Le bureau a prévu de revoir si les règles de la représentation des régions étaient toujours adaptées (fixées en 2001 sous la mandature d'A. Fine) aux effectifs des groupes (nombre des membres envoyés à la CRR).

- Rapport de la commission scientifique, N. Franck.
N. Franck présente les grandes lignes de son rapport.
- Rapport de la commission socioprofessionnelle, I. Béguier présente les grandes lignes de son rapport et souligne le dynamisme de cette commission et de ses sous-commissions qui rencontrent un grand succès auprès des membres.
- Rapport de la RFP, F. Coblenche.
F. Coblenche signale que le nombre des abonnés est passé sous la barre symbolique de 1000 ; cela est compensé par une forte augmentation des consultations en ligne (CAIRN). Si le nombre d'abonnés baisse en général, ce nombre est en hausse auprès des membres, ce qui est une excellente nouvelle ; par contre peu d'AeF sont abonnés. Légère augmentation de la vente au numéro. La préparation de copie par les PUF fonctionne très mal, les manuscrits qui sont retournés à la Revue comportent souvent des erreurs après cette opération, alors que le manuscrit avait été totalement corrigé par Philippe Bonilo. Il faudrait donc recourir à une extériorisation de la préparation de copie, en utilisant le budget voté en 2019 par le CA. La présidente réaffirme son accord de principe et la somme sera prévue dans le budget prévisionnel 2020. La réimpression à la demande, vantée par les PUF, ne fonctionne pas du tout. La modification des règles de présentation (maquette, bibliographies et résumé) est indispensable pour conserver ou retrouver (American Psychological Association a désindexé la RFP) l'indexation dans des banques de données, reconnue par les organismes habilités par l'université et les organismes de recherche. Le site de la RFP fonctionne bien, mais il ne permet pas l'abonnement en ligne.
- Rapport des Débats en psychanalyse, I. Martin-Kamieniak. Malgré la liaison difficile à distance avec I. Martin-Kamieniak, elle souligne le bon fonctionnement du comité éditorial de Débats. Une discussion souligne la nécessité de veiller à la bonne visibilité de la SPP dans les colloques co-organisés avec d'autres associations (Cliniques/ORPEA en particulier) liées à d'autres éditeurs que les PUF. Ces colloques rencontrent un succès important, favorable tant à la diffusion des Débats qu'à la promotion de la SPP ; leur co-organisation permet de recruter des moyens logistiques précieux qui ne sont pas à la charge de la SPP.
- Rapport du CPLF, B. Chervet et M. Aisenstein : ce rapport sera présenté lors du prochain CA.
- Rapport du département Histoire et Archives, T. Bokanowski. En l'absence de T. Bokanowski, C. Baruch en fait état : travail en lien avec le site pour la mise en ligne d'archives vidéo (onglet Histoire et Archives) et poursuite de l'exploration des archives/papier conservées par la BSF (76 cartons ouverts, chiffrés et datés).



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

9/ Informations :

- projet de colloque de la Présidente. Le colloque ouvert de la SPP, dit « de la présidente », aura lieu le 7 novembre 2020. Thème retenu : « Mémoires : se souvenir, oublier ». Le comité d'organisation est constitué par le bureau de la SPP, renforcé par J-L Baldacci, L. Danon-Boileau, K. Fejto, A. Gébérovitch, L. Hoijman. Il y a eu 2 réunions de ce comité pour l'organisation des tables rondes qui se réuniront indépendamment, autour d'un coordinateur, avant une réunion du comité d'organisation au complet, probablement au retour des vacances d'été. Le lieu du colloque sera probablement la faculté de Jussieu (contrat en cours de mise au point).
- Affaire du faux courrier. Plainte a été déposée par R. Havas : la police a demandé à consulter la liste des personnes habilitées à accéder à la base de données (les salariés de la SPP – sauf Mr Santana– et les informaticiens).
- Point d'information : à la suite de la réunion du CST du 17/01/2020, une lettre de démission de la secrétaire adjointe, G. Welsh, a été adressée à la présidente et au bureau ainsi qu'une lettre collective, adressée au CA et au CST de plusieurs membres du CST, B. Bonnet-Vidon, J. Boulanger, M. Gibeault, D. Heimburger, J-D Huret et G. Welsh. Une lettre de démission de G. Cabrol a été adressée également à la présidente. Toutes ces lettres font état de difficultés importantes traversées par le CST et d'une atmosphère très conflictuelle. Le sujet sera repris lors du prochain CA.
- Point d'information : le PEP web (Psychoanalytic Electronic Publishing). D. Ribas rappelle qu'un accord avait été trouvé avec D. Tucket pour que la RFP figure sur le PEP. Les fichiers constitués par V. Kapsambelis et déposés à la BSF ont été transmis en septembre 2019 au PEP, ainsi que les documents primaires originaux en haute définition. La version « beta » de l'intégration de la RFP dans le PEP est revenue à D. Ribas en décembre : elle pourra être présentée au CA et elle sera mise en ligne sur le site SPP. L'accord avec David Tuckett prévoit que chaque membre de la SPP aura accès – avec un code personnel – à la partie RFP du PEP, avec tous les outils de recherche (avec une ergonomie très simple). Tous les abonnés du PEP ont donc un accès quasi complet à tous les articles de la RFP. En contrepartie, la SPP s'engage à faire la promotion de l'abonnement au PEP auprès des psychanalystes français (ce qui pourrait être fait aussi au prochain CPLF). En remerciement de l'économie de numérisation réalisée grâce aux données fournies par la SPP, le PEP fera un don de 20.000 dollars à la SPP. Les membres de la SPP bénéficieront d'un tarif d'abonnement préférentiel.

La séance est levée à 23h40

Prochains CA (2020) : 25 février, 3 mars, 5 mai